

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice au Terr. de B320rt
		Présents 24
		Votants 27

28 DEC. 2012

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-25 – Budget Eau- Intégration Actif/passif de la commune de JONCHEREY

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu la loi n° 201061563 en date du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'art 60 II ;

Vu l'arrêté préfectoral n° I431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;

Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012

Vu l'arrêté préfectoral portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date du 11 octobre 2012

Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes ;

Vu la décision de la commune en date du 13 janvier 2012 portant acceptation de son intégration en date du 1er janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;

Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de JONCHEREY à son périmètre,

Vu la délibération concordante de la commune de JONCHEREY acceptant les transferts d'actifs et passifs.

La commune de JONCHEREY, dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, doit intégrer la Communauté de Communes du Sud Territoire au 1^{er} janvier 2013.


Il est convenu que l'ensemble de l'actif et du passif relatif à l'eau potable sera repris et transmis à travers une procédure de transfert de compétence et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes Sud Territoire en date de l'intégration de la commune de JONCHEREY à cette dernière.

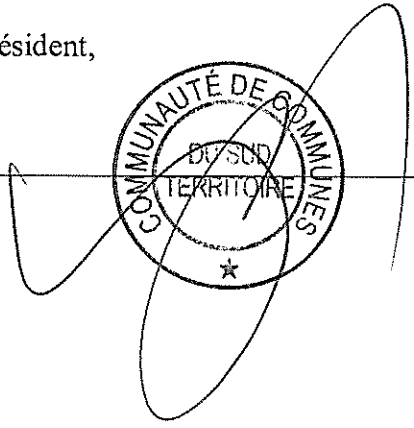
Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **le principe du transfert de l'ensemble de l'actif et du passif relatif à la compétence eau potable hormis l'actif concernant les travaux sur poteaux incendie soit un montant de 6 157 84 €**
- **de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait à l'intégration de la commune de JONCHEREY au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;**
- **le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.**
- **d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget eau potable.**
- **d'autoriser le Président à exécuter et signer**

- tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEC. 2012 28 DEC. 2012 Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p>	<p>Le Président,</p> 
---	--



Préfecture du Nord de la Réunion
28 DEC. 2012
Danyel V. L...

